

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****SEANCE DU DIX HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT SIX****DELIBERATION N°DCC2026-101****Nombre de membres :**

Affiliés au conseil communautaire : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 18

Absents : 5

Pouvoir : 3

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 08 Juin 2026

Date d'affichage : 19 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix huit juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Jules Pierre BARTOLI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Valérie CALLEBAULT, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Marie Josée MARIACCIA (suppléante de M. BELLINI Pierre-François).

Etaient absents : Monique CHIOCCA, Pierre POLI.

Absents représentés : Pierre François BELLINI (par Marie Josée MARIACCIA), Paul MAZZACAMI (par Roselyne FOLACCI), Dominique VINCENTI (par Marie-France ORSONI).

Secrétaire de séance élu : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS COMPLET (37H30) POUR EXERCER LES FONCTIONS D'ASSISTANT DE GESTION DANS LES DOMAINES DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Le Président rappelle au conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour exercer les missions d'assistant(e) de gestion dans les domaines de la sécurité et de l'environnement. Le poste sera basé dans les locaux Bastelicaccia. Cet agent sera notamment chargé du suivi de l'entretien et de l'aménagement des sentiers de randonnée et de découverte, l'actualisation du PICS, l'aide aux communes pour l'élaboration de leur PCS, ainsi que de diverses interventions relevant des compétences communautaires.

Ainsi, il propose au conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} juillet 2026, un emploi permanent d'assistant(e) de gestion des ressources humaines relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet (37h30).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026
Affichage : 18/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- De créer, à compter du 1er juillet 2026, un emploi permanent d'assistant(e) de gestion des ressources humaines relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet (37h30).
- D'autoriser le Président à procéder aux formalités de publicité et au recrutement qui suivra.
- La dépense correspondante est inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique L'YVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site Internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télerecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr